Image not found or type unknown

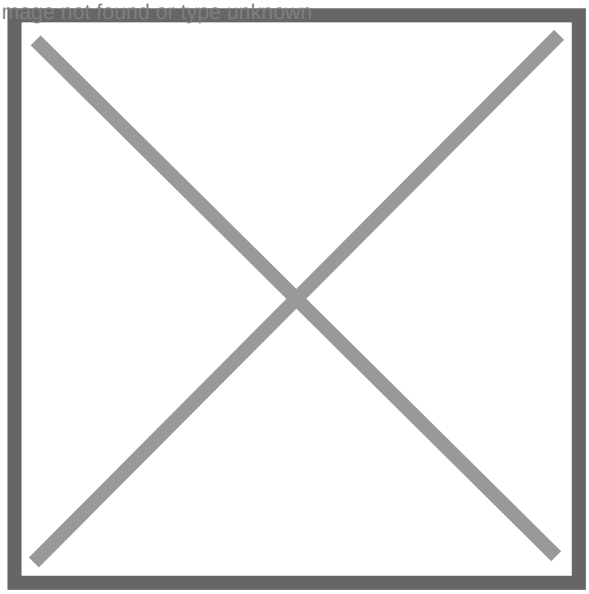

Changement de région avec mon fils

Par **Pixie**, le **19/11/2007** à **11:38**

Je souhaites quitte la région pour rejoindre mon ami à 650 km de mon domicile actuel. Je suis séparée du père de mon enfant de 8 ans (nous n'étions pas mariés). J'ai la garde de mon enfant et son père a droit de visite un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires. Que dois je faire avant de partir... suffit-il de le prévenir que je m'en vais... ou faut il repasser devant le juge ??
Merci

Par **ANGEL15_old**, le **21/11/2007** à **19:40**

Bonjour,

Je vous conseillerai vivement de demander conseil à un avocat. Il y a 2 mois, j'ai quitté la région ou vivait le père de ma fille (il l'a 1 week end sur deux), je suis désormais à 150 km de lui. Je l'ai prévenu par lettre recommandée.

Il y a 3 semaines, il m'a assigné devant le juge des affaires familiales, car il estimait que la distance était désormais trop éloigné et que cela modifiait ses droits de visite.

J'ai reçu la décision du juge : je suis condamnée à lui payer 800 € d'indemnités au titre de l'article je ne sais plus lequel, je suis condamnée à lui payer ses frais d'huissier, je dois assurer l'aller du transport le vendredi soir, et pendant les vacances scolaires, je dois assurer l'aller et le retour du transport. Il a également obtenu la totalité des congés de la Toussaint.

Je tiens à signaler que j'étais assisté par un avocat. En fait, le juge a estimé que c'est moi qui

est pris la décision de déménager (et oui, une mutation professionnelle de mon conjoint avec qui j'ai un petit garçon de 4 ans) et que le père de ma fille n'a pas a subir ce changement. Ceci étant je trouve la décision assez violente.

Bon courage.

Par **Pixie**, le **21/11/2007** à **20:26**

Bonsoir et merci beaucoup de vos conseils et d'avoir partagé votre triste expérience avec moi. J'ai prévu d'appeler le père ce soir pour lui en parler.. et dire qu'en aucun cas je ne l'empecherai de voir son fils et que dans la mesure du possible l'enverrai en avion un weekend sur deux et pour les vacances scolaires.
J'ai contacté un avocat ce matin qui m'a conseillé de lui en parler avant. Elle m'a dit qu'il y a des chances qu'il demande la garde de l'enfant !!! J'espères de tout coeur qu'il ne l'obtiendra pas, ce sera terrible pour mon fils qui est très fusionnel avec moi.
Je vous tiens au courant
Merci encore

Par **ANGEL15_old**, le **22/11/2007** à **13:04**

Bonjour,

Effectivement, j'espère tout se passera bien, car ne plus avoir son enfant est dramatique. Tenez moi courant et bon courage. Pour ma part, je vois mon avocat cet après midi pour éventuellement faire appel.

A bientôt.

Angel

Par **Pixie**, le **22/11/2007** à **15:02**

Bonjour,
J'ai eu le père de mon fils hier soir au téléphone. Il est resté calme, mais bien sur il était déçu. Il a l'air d'être ok si en effet j'envoies notre fils chez lui un weekend sur deux et les vacances scolaires. Il va réflechir s'il prend un avocat pour réétablir le jugement ou si on le fait à l'amiable... je croises les doigts pour l'amiable bien sur.....
Bon courage Angel, pour cet après midi.
A bientôt

Par **ANGEL15_old**, le **22/11/2007** à **17:31**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonsoir,

Au moins ce qui est bon signe c'est que vous pouvez discuter ensemble sans prise de tête, j'espère sincèrement que ça sera à l'amiable.
J'ai vu mon avocat et je vais surement faire appel, on réfléchit pendant ce week end avec mon conjoint car le cout est de 1600 € (un avocat 800€ + un avoué 800€) ce qui est une somme conséquence. Cependant c'est le seul moyen que l'on a et si on ne fait pas appel dans un délai d'un mois, on ne peut plus rien faire, c'est fini et je ne veux vraiment pas en rester là.

On se tient au courant pour la suite et bonne soirée.

Angélique

Par **Pixie**, le **24/11/2007** à **22:04**

Bonsoir Angélique,
Oui, c'est bien que j'ai pu en discuter... Mais je me méfie, avec lui, de l'eau qui dort... il est capable de prendre un avocat dans mon dos et demander la garde.. sachant que je serais plus disponible que lui (je ne travaillerais pas), et lui est cadre très occupé, j'espères avoir plus de chance de conserver la garde.. je ne sais pas si je dois prendre un avocat quoi qu'il arrive pour me protéger... ou attendre...
J'espères que ça va s'arranger pour vous et que vous gagnerez l'appel.
Bon courage
A bientôt

Par **ANGEL15_old**, le **26/11/2007** à **07:39**

Bonjour Pixie,

Je suis bien d'accord avec vous, il faut rester méfiant. Si jamais votre ex-mari prends un avocat, il vous en faudra un également pour qu'il vous défende, "l'enjeu" est trop important.
Pour ma part, j'ai encore une dizaine de jours pour réfléchir à un appel, le coût est téllement élevé.
A bientôt et garder le moral.

Angel

Par **Pixie**, le **06/12/2007** à **13:22**

Bonjour Angel, avez vous du nouveau pour votre appel ??
De mon côté, rien de neuf... le père, qui devait réflechir, ne donne pas signe de vie... je ne sais pas quoi faire... je n'ose plus trop lui en parler, mais je dois pourtant envoyer le plus vite possible la demande au tribunal

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

A bientôt

Par **ANGEL15_old**, le **06/12/2007** à **18:34**

Bonsoir Pixie,

C'est vrai que c'est délicat, mais si le père de votre enfant ne donne plus signe de vie, je pense qu'il faudra prendre les devant au cas où il vous réserve une mauvaise surprise. Je ne sais pas comment sont vos rapports si vous pouvez discuter sans que cela dégènere, mais pour plus de précautions, il faudra peut etre que vous fassiez la 1ère démarche, il faudrait voir ce que vous conseille votre avocat.
Pour ma part, j'ai fait appel, mais je ne pourrai pas prendre d'avocat, car le coût est trop élevé. Mon avoué doit faire ses conclusions avant le 26 mars 2008 afin de les transmettre à la cour d'appel. J'espère que tout se passera par écrit devant le juge, comme ça je ne serais pas trop pénalisé pour ma défense, mon avoué aura fait tout le travail par écrit.
Bon courage Pixie et à très bientôt.
Angel

Par **Pixie**, le **06/12/2007** à **18:59**

Bonne chance à vous..... j'espères que vous aurez gain de cause
Bon courage !

Par **dieljote**, le **06/04/2008** à **18:26**

bonjour je viens de lire votre discution et je voulais savoir si le juge vous a accorder le droit de garde pour votre enfant.je suis dans la meme situation que vous etiez en fin d annee. merci de me repondre ce serait sympa .a bientot

Par **ANGELIQUE**, le **07/04/2008** à **10:09**

Bonjour,

J'ai toujours la garde de ma fille, mais je devrais avoir bientot une date pour mon appel. Mais cet appel consiste juste à définir qui fera les allers/retours pour ma fille lorsqu'elle ira chez son père. La garde ne change pas et pour qu'on enlève la garde d'un enfant à sa mère, il faut vraiment une très bonne raison et un déménagement, c'est juste les choses de la vie.

Bon courage.

Angel

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **10:31**

Bonjour, j'ai trouvé un forum où j'ai trouvé des conseils sympa... (lien ci-dessous avec mon sujet et les conseils). Finalement le père dit ne pas demander la garde et je me suis mise d'accord pour envoyer mon fils en train un weekend sur deux et moitié des vacances scolaires (ou vacances complètes quand je ne pars pas). C'est tellement mieux quand ça peut se passer à l'amiable.
Bonne chance et bon courage

http://www.parent-solo.fr/modules/newbb/viewtopic.php?topic_id=13552&forum=5

Par **dieljote**, le **07/04/2008** à **12:35**

merci angelique pour votre reponse.je suis un peu rassuree mais pas a 100 %.on m a souvent dit que les peres obtenaient plus facilement la garde seulement moi ça fait 4 ans que j eleve les enfants et leur pere ne peut rien me repprocher.surtout le fait que j ai envie de refaire ma vie car lui ne m a pas attendu pour la refaire . a bientot

Par **ANGELIQUE**, le **07/04/2008** à **12:56**

Vous avez raison, il ne faut pas être rassurée à 100%, cependant, il faut vraiment une raison valable pour qu'on retire les enfants à sa maman. Le juge ne regarde que le bien des enfants, que les enfants ne soient pas perturbés, la priorité de la justice est le bien être des enfants. En plus, vous les élevés depuis 4 ans, où est l'interet de tout chambouler.
Par contre, il faut absolument un avocat, car la partie adverse ne fera pas de cadeaux et garder bien tout vos justificatifs (facture : cantine, frais de garde, activités...) ça fait un peu bizarre, mais moi je ne gardais rien et quand j'ai du faire mon dossier, c'était pas évident. Ce qu'il faut garder en tête c'est que l'autre partie ne vous fera pas de cadeau, elle cherchera "la petite bête" et aussi qu'il faut vraiment une raison valable (par exemple que les enfants ne soient pas en sécurité) pour retirer la garde à la maman.

Je ne suis pas folle, je vous rassure, mais depuis 2003, que le père de ma fille me lance dans des procèdures, je commence à avoir l'habitude.

Bon courage.

Angélique

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **13:00**

En effet, les pères sont de plus en plus entendus... mais tout dépend aussi : lequel des deux est plus disponible pour l'enfant, lequel des deux a plus de moyens financiers pour l'éducation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

de l'enfant... etc.
Je suis d'accord, nous mères avons aussi le droit de refaire notre vie sans pour autant perdre la garde... mon ex s'est marié au bout d'un an de séparation alors qu'il n'a jamais voulu se marier avec moi !
Votre ex a-t-il toujours respecté les dvh ? N'a-t-il jamais fait de faux pas ? Sinon, ça peut jouer en votre faveur, si vous avez une main courante contre lui.
Bonne chance

Par **ANGELIQUE**, le **07/04/2008** à **13:01**

Bonjour Pixie,

Je suis contente que tout se soit arrangée pour vous. C'est vrai que trouver une solution ensemble c'est super, surtout pour votre fils. Comme quoi, tout peut arriver!

A bientôt.

Angélique

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **13:14**

Bonjour Angelique... oui, ce s'est arrangé pour le moment, mais tant que je jugement n'est pas passé, je reste sur mes gardes, car le père a tendance à changer souvent d'avis.. il suffit que mon fils disent une fois qu'il veut habiter chez lui, et hop, la procédure de demande de garde sera lancé (il a tendance à influencer mon fils)
Croisons les doigts...
Et pour vous, ce n'est toujours pas terminé ?

Par **ANGELIQUE**, le **07/04/2008** à **13:55**

Ha oui, c'est pas évident, il faut vraiment que vous restiez sur vos gardes.
Pour ma part, mon dossier a été déposé en appel et j'attends une date.
Bon courage.
Angélique

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **14:40**

Ah ok, j'espères que tout ira bien suite à l'appel pour vous.
Bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **dieljote**, le **07/04/2008** à **15:06**

dans cette histoire c est moi qui a decide de partir et a 700 kms du pere de mes enfants.lui , il est partit il y a 4 ans en me laissant seule avec les enfants.certes ,il les prend tous les 15 jours et la moitie des vacances scolaires mais c est avec moi que vivent les enfants.quand il est parti il ne pensait pas que moi aussi je pouvais refaire ma vie et pas forcement dans la meme ville .ça il n y avait pas pense !enfin tout ça pour dire qu il n accepte pas que je parte avec les enfants .a bientot

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **15:43**

Vous a-t-il dit qu'il allait demander la garde ?
Si oui, prenez un avocat et battez vous.
Bonne chance !

Par **dieljote**, le **07/04/2008** à **16:03**

oui il m a dit qu il voulait la garde des enfants.il m a dit ça mi fevrier quand je lui ai annonce que je partais au mois de juillet vivre a 700 kms .mais je n ai tjrs pas de nouvelle de son avocat,par contre lui il a des nouvelles du mien puisque j ai fait entamer une procedure en reffere et que nous passons au mois de mai.mais tjrs pas de nouvelles de son avocat alors que l echeance approche.je voulais que tout soit ecrit noir sur blanc avant mon depart et mon avocat est confiant pour la procedure.il m a dit qu a l heure actuelle il y avait beaucoup de couples separes qui se dispersaient avec tous les moyens de communication qui existent.maintenant je rendrai mes enfants heureux comme ils le sont deja avec moi aujourd hui et ils seront heureux avec leur pere quand ils seront avec lui .a bientot

Par **ANGELIQUE**, le **07/04/2008** à **16:52**

En référé, cela va allez vite, tant mieux, comme ça tout sera réglé avant votre départ.Si vous n'avez pas encore de nouvelles de son avocat, c'est surement qu'il n'a pas finit de finaliser ses conclusions ou alors il lui manque des pièces que votre ex doit lui fournir.
En tout cas, bon courage.

Angélique

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **20:12**

Ca veut dire quoi en referé ?? En tout cas, je suis confiante pour vous, ça a l'air de bien s'annoncer, vous avez pris les devants, je crois que ça ira

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bon courage

Par **dieljote**, le **07/04/2008** à **21:19**

merci pour m avoir souhaite bon courage !en refere c est une plus rapide sinon on aurait pu attendre plusieurs mois avant de comparaitre devant le jaf.ça coute aussi un peu plus cher car il faut payer un huissier mais pour moi ce qui m importe c est d avoir le jugement avant de partir rejoindre mon ami.j espere que les enfants ne seront pas convoques j ai peur que ça les pertube mais ça c est le juge qui decidera.c est vrai que tout s annonce bien mais on n est jamais sur de rien .je n arrive pas a avoir des temoignages de meres qui ont fait le meme parcours que moi .est ce que votre ex conjoint avait demande la garde de votre enfant?

Par **Pixie**, le **07/04/2008** à **22:56**

Oui, mon ex voulait demander la garde, mais quand il a vu comment ça perturbait notre fils, qui disait que s'il devait vivre chez son père, il se tuerait (!!), il a donc changé de discours et a décidé que si son fils est plus heureux à vivre chez moi alors il ne demandera pas la garde... (ouf)

Par **dieljote**, le **08/04/2008** à **18:59**

ok et quel age a votre fils? moi ils ont 10 ans et 6 ans et j ai un aine qui a 19 ans.il se retourne contre moi et veut faire des attestations contre moi .il est fache il n a pas accepte le fait qu il y a des regles la maison et il m a insulte seulement je n ai pas de preuve pour ça .je crois que ça ne va pas etre aussi facile que ça parait

Par **Pixie**, le **08/04/2008** à **19:07**

Mon fils a 8 ans et demi..
Au moindre faux pas de son père, j'ai été voir la police pour une main courante, sur conseil de mon avocat.. et ça me protège pour au cas où il demanderai la garde
Votre histoire n'a pas l'air simple en effet.. bonne chance, tenez nous au courant

Par **ANGELIQUE**, le **08/04/2008** à **19:56**

Bonjour,

Effectivement, les mains courantes sont un bon moyen, pour qu'il y est une trace et cela peut vous servir pour plus tard (je connais bien le commissariat depuis le temps que j'en fais). Je

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

trouve tellement triste qu'un enfant se rebelle contre sa maman. Il faut bien des règles à la maison, sinon c'est pas possible. J'espère que son père ne lui monte pas trop la tête non plus, car malheureusement, cela existe.

Pour ma part, ma fille est assez perturbée, elle est suivi par un psy, car elle fait des crises d'angoisse, de panique et sur une enfant qui n'a que 9 ans, c'est assez impressionnant. Je me sens dépassée par moment et je me rassure en me disant que je fais ce qu'il faut en la faisant suivre. Mais cette "bataille" lui a vraiment fait beaucoup de mal et si c'était à refaire, je ferais autrement et je l'a mettrais complètement à l'écart de ce qui se passe. Heureusement, c'est une petite fille qui est de nature gaie et avec son petit frère on prend soin d'elle.

Bon courage et n'hésitez pas à faire des mains courante et n'ayez pas de remord (même si des fois ce n'est pas évident).

A bientôt.

Angélique

Par **dieljote**, le **08/04/2008** à **20:21**

pour faire des mains courantes il faut qu il y ait eu un jugement hors ce n est pas le cas.on s est tjrs arrange a l amiable mais maintenant que les choses ne vont pas dans le meme sens que mon ex il me repproche tous les maux de la terre .alors que pendant 4 ans il ne m a jamais rien repproche.mon aine n est pas son fils mais il a prefere reste avec le pere de mes enfants car sinon il perdait tous ses copains dans la region ou nous vivions .mais je ne comprend tjrs pas qu on puisse faire une attestation contre sa mere ça ça me depasse .pas vous?

Par **ANGELIQUE**, le **09/04/2008** à **10:12**

Ca me dépasse également, mais votre fils doit y voir son intéret. C'est vraiment c'est pas cool.
Courage.
Angélique

Par **dieljote**, le **13/04/2008** à **10:08**

bonjour ça va mieux avec mon fils aine .on a repris une discution presque normale.ça me rassure un peu .quand a mon ex il veut se battre pour me reprendre mes enfants lesquels il m a laisse il y a 4 ans .j attends tjrs des nouvelles de son avocat .a bientot

Par **belettte**, le **16/04/2008** à **20:04**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour,
Je viens de recevoir l'arret de l'appel devant le jaf, j'ai gagné le droit d'aller chercher ma fille chez son père 653 km de distance à chaque fin de vacances, de payer ses frais d'avocats, et de lui verser une somme de 600 euros. les juges n'aime pas que les femmes éloignent l'enfant du père sans motif valabless car il regardent l'intéret de l'enfant et rien d'autres, meme si les deux parents ne s'entendent pas; je vous conseille de voir un avocat, car aujourd'hui le père de ma fille se fait passer pour victime alors k'il ne s'en ai jamais occupé et meme aujourd'hui quand il l'a avec lui il l'a fait garder par une tierce personne parce k'il travaille.
bon courage et couvrez vous au maximum

Par **dieljote**, le **16/04/2008** à **21:37**

bonsoir mon avocat m a dit dernierement qu un juge n enlevait pas la garde des enfants a une mere parce qu elle decide de demenager .surtout qu ils seront obliges quoi qu il arrive de changer d ecole et de domicile .moi ça fait 4 ans que je les ai a la maison et j ai des attestations comme quoi les enfants sont heureux et epanouis avec moi .si le juge me les enleve il brisera 3 vies .surtout que chez leur pere ils se retrouveront avec 7 enfants une semaine sur 2 et moi je serais toute seule .meme si mes enfants adorent leur pere je crois qu un jour ils lui en voudront de m avoir separes d eux.nous on a 1h d avion pour que les enfants voient leur pere donc c est faisable.on verra bien de toute façon je pars car ma vie doit changer ici je ne suis pas heureuse a bientot

Par **dieljote**, le **16/04/2008** à **21:42**

rebonsoir justement je ne sais pas si l interet de l enfant est de l eloigner de leur mere surtout un enfant qui a 6 ans .j ai meme pris un conge parental pour l elever.peut etre que les circonstances de votre depart ne sont pas les memes que les miennes?et quel age a votre fille?

Par **belettte**, le **16/04/2008** à **22:40**

rebonsoir,
En 2005 ma fille avait à peine 2 ans, j'ai quitté la région suite aux harcèlements et aux insultes, de plus j'ai refais ma vie et ca il me le fait payer
je n'ai plus confiance en la justice

Par **dieljote**, le **17/04/2008** à **10:54**

bonjour moi non plus je n ai pas confiance dans la justice .quand vous etes partit avez vous emmene votre fille avec vous ?car j ai connu un cas ou la mere etait partie rejoindre son nouveau compagnon en quittant son mari et ses enfants .du coup elle n a pas obtenue la garde de ses enfants . elle a du attendre 3 ans au moins pour les recuperer.ils avaient 4 ans

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

et 11 ans .c est pour ça qu il ne faut pas partir sans ses enfants car le juge en tient compte .dans mon cas c est mon ex qui est parti avec une autre femme et ça fait 4 ans qu ils sont avec moi .comment reagit votre fille a votre absence ?car 2 ans c est jeune pour la separer de sa mere.a bientot

Par **belettte**, le **17/04/2008** à **21:11**

bonsoir,
j'ai toujours emmené ma fille avec moi, je me suis jamais séparé d'elle, aujourd'hui elle a 5 ans et quand elle passe les vacances chez son père, elle me dit au bout de 3 jours au téléphone que je lui manque et me demande quand je vais la chercher. Je sais qu'elle n'est pas bien et je ne peux rien y faire et rien prouver. Mais je me dis qu'un jour elle se fera sa propre opinion;
Quand je vais la chercher, elle me saute dans les bras et demande de voir mon mari (son beau père aujourd'hui et sa petite soeur), c'est ca le vrai bonheur

Par **dieljote**, le **18/04/2008** à **12:52**

bonjour belette en lisant votre message je pense que c est vous qui avez la garde de votre fille ?et qu elle se rend chez son pere toutes les vacances scolaires donc pas de soucis pour vous .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés